



8^{ème} RONDE Roger USCLARD 21 & 22 mai 2016

Règlement Particulier 2016

Article 1 – DENOMINATION DE LA MANIFESTATION :

L'association "TEAM LA CHARRETTE" organise avec le concours de la commune de Saint Nazaire en Royans, les 21 & 22 mai 2016 : **La 8^{ème} Ronde Roger USCLARD.**

Il s'agit d'une Ronde de Régularité Historique sur route ouverte. Elle vise à réunir des véhicules de collection à caractère sportif, ou non, dans un esprit amical et convivial.

Article 2 - RESPONSABLES DE LA MANIFESTATION :

Conformément aux RTS (règles techniques et de sécurité) de la FFSA

| | | |
|-------------------------------------|--------------------------|------------------------|
| Directeur de la manifestation | : M. Christian CAFFARDO | licence FFSA n° 43332 |
| Directeur de l'épreuve | : M. Didier ROSSIGNOL | licence FFSA n° 11521 |
| Responsable vérif. Techniques | : M. Jean-Louis CANEL | licence FFSA n° 50539 |
| Responsables vérif. Administratives | : Mme Graziella PARTENIO | licence FFSA n° 232503 |
| | : Mme Martine PAOLELLI | licence FFSA n° 20294 |
| Relations concurrents | : M. Daniel DUMOND | licence FFSA n° 2345 |
| | : M. Christian MEREL | licence FFSA n° 63822 |

Article 3 - DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :

L'épreuve est un parcours secret de type pénalisant se déroulant sur la voie publique, dont la moyenne horaire est inférieure à 50 km/h.

Les départs seront donnés de minute en minute, dans l'ordre croissant des numéros. Le parcours sera gardé secret jusqu'au moment du départ.

Article 4 - PROGRAMME :

Clôture des inscriptions le **mardi 17 mai 2016**

Vérifications Administratives sur la plage de Saint Nazaire en Royans : **Samedi 21 mai 2016 de 8h30 à 11h30**

Lors de celles-ci, le tracé du parcours spécifique servant de base d'étalonnage pour le réglage des instruments de mesure de distance, sera communiqué. (Possibilité de repas supplémentaires à réserver aux vérif.)

Les distances relevées par l'organisation feront office de seule référence.

Les vérifications Techniques des véhicules auront lieu **le samedi 21 mai 2016** sur la Place située à côté de la mairie de Saint Nazaire en Royans, **de 8h45 à 11h45.**

La Ronde Roger USCLARD sera divisée en 3 étapes.

- 1^{ère} étape : samedi 21 mai 2016 à partir de 13h00
- 2^{ème} étape : samedi 21 mai 2016 à partir de 20h00
- 3^{ème} étape : dimanche 22 mai 2016 à partir de 8h15

Les véhicules seront gardés en parc fermé par un service de sécurité la nuit de samedi à dimanche (Possibilité de récupérer son véhicule sur simple demande).

Article 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

Les véhicules devront être en conformité avec les obligations légales

- Lors des vérifications, les participants devront présenter **les originaux** de leur permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique et attestation d'assurance en cours de validité, l'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord. Il appartient au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Une décharge de responsabilité civile sera demandée au conducteur et au passager.
- Un extincteur en état de fonctionnement et en cours de validité (1kg minimum) un triangle et un gilet de sécurité par membre d'équipage, un cric et une roue de secours devront être présents à bord du véhicule.
- Les participants sont autorisés à disposer d'un appareil de mesure de distances de leur choix à l'exclusion d'un ordinateur.

Article 6 - INFRACTIONS :

Des contrôles de vitesse pourront être organisés le long du parcours par l'organisation, la police ou la gendarmerie. Tout dépassement de la vitesse autorisée entraînera des pénalités (voir article 10).

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être opposées aux organisateurs et incomberont totalement aux participants. L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de conduite dangereuse et / ou de comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.

Article 7 – MODIFICATIONS et RECLAMATIONS :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment, tout ou partie du programme en fonction des circonstances. La manifestation se déroulant sous le signe de la courtoisie : **aucune réclamation ne sera acceptée**

Article 8 - EQUIPAGE :

L'équipage est composé de deux personnes, conducteur et navigateur, présentes en permanence dans le véhicule. Concernant le navigateur, l'âge minimum requis est fixé à 10 ans (avec autorisation parentale). Aucune licence n'est exigée.

Article 9 - CONTROLES DE PASSAGE ET HORAIRES :

Les organisateurs pourront installer des Contrôles de Passage (CP) inopinés, afin de vérifier le respect de l'itinéraire par les participants. Les commissaires chargés de ces contrôles viseront le carnet de bord, sans mentionner l'heure de passage. Tout visa manquant entraînera une pénalité.

Au départ de chaque Zone de test de Régularité (ZR) les commissaires chargés du contrôle relèveront l'heure de départ effective des concurrents

Tout au long de chacune de ces Z.R. des points de chronométrage intermédiaire secrets seront disposés. Ce sont des cellules électroniques **BLUNIK** permettant de vérifier le respect de l'itinéraire et de la moyenne horaire fixés par l'organisateur. Ces derniers éléments seront communiqués aux concurrents au départ de chaque étape.

Article 10 - PENALITES :

- Perte du carnet de bord 5.000 pts
- Etape manquée 2.000 pts
- Absence de plaque ou de numéros 200 pts
- Absence pointage à CH 500 pts
- Excès de vitesse 1^{ère} infraction 5.000 pts 2^{ème} infraction : mise hors course.
- CP Manqué 100 pts
- Arrivée en sens inverse à un point de contrôle 50 pts
- Par minute d'avance ou de retard 10 pts
- En régularité par seconde d'avance ou retard 1 pt

Article 11 - CATEGORIES DE VEHICULES :

Sont acceptées les voitures anciennes à caractère sportif ou non, construites entre le 01/01/1950 et le 31/12/1979, après accord de l'organisateur.

Le nombre de véhicules accepté est limité à 70. L'organisateur se réserve le droit d'accepter des véhicules exceptionnels, plus récents, qui feront l'objet d'un classement séparé.

Article 12 - DROITS D'ENGAGEMENT :

Le formulaire d'engagement doit être impérativement accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de TEAM LA CHARRETTE (encaissement du chèque le jour de la ronde).

L'engagement est fixé à :

- **280 euros pour les inscriptions reçues jusqu'au 18 avril 2016**
- **300 euros pour les inscriptions reçues à partir du 19 avril 2016**

Il comprend :

- Les plaques de rallye + Numéros de portières
- Les road-books et carnet de route
- Le dîner du samedi soir,
- Le café et viennoiserie du dimanche matin
- Apéritif, repas et remise des prix le dimanche midi
- Le cadeau souvenir de l'événement

Un chèque de caution de 100 € pour le boîtier de contrôle BLUNIK sera demandé avec l'inscription (chèque séparé) et rendu à la fin de l'épreuve lors de la restitution du transpondeur.

Article 13 - REMISE DES PRIX :

Il sera établi :

- un classement général pour les véhicules construits de 1950 au 31/12/1979
- un classement exception pour les véhicules construits après le 01/01/1980
- un classement pour les équipages entièrement féminins
- un classement pour la 1^{ère} écurie (minimum 3 voitures)
- un classement "plus jeune copilote"

Créé en 2012, le trophée Roger USCLARD sera remis en jeu lors de cette édition par l'équipage vainqueur en 2015 : OLIVIER Gilles et LAMORLETTE Jean-Claude.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo les équipages seront départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus âgé ou à la cylindrée la plus faible.

Article 14 - ASSURANCE :

L'organisation "Team la Charrette" a souscrit une assurance responsabilité civile manifestation auprès de :

**SARL GBG ASSURANCES 24 boulevard Gignier 26100 ROMANS
N° contrat A 1200-496-27**

HEBERGEMENTS

Camping municipal de Saint Nazaire en Royans : Tél : 04 75 48 41 18

Gîtes municipaux de Saint Nazaire en Royans, Studios / appartements de 2 à 7 personnes,
Renseignements à la mairie, Tél : 04 75 48 60 63

Hôtel ROME à Saint Nazaire en Royans : Tél 04 75 48 40 69

Hôtel-Restaurant CASTEL FLEURI à Saint Jean en Royans Tél : 04 75 47 58 01

Hôtel-Restaurant du MUSEE DE L'EAU à Pont en Royans Tél : 04 76 36 15 53

CHAMBRES D'HOTES :

TERRE GOURMANDE à Hostun Tél : 04 75 02 31 63

LA FONTAINE DU VERCORS à Saint Thomas en Royans Tél : 04 75 47 56 19 – 06 66 77 38 24

LES CHAMBRES D'HOSTUN à Hostun Tél : 06 14 68 70 51

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Christian CAFFARDO Tél : 06 14 14 16 19

Mme Graziella PARTENIO Tél : 06 88 76 88 87

M. Didier ROSSIGNOL Tél : 06 76 11 47 25

Team LA CHARRETTE

Vercors automobiles

475 Allée du Languedoc

26300 BOURG DE PEAGE

Courriel : teamlacharrette@gmail.com

Site : www.teamlacharrette.com

Faceboock : www.facebook.com/TeamLaCharrette